



Sinistre incendie pas d'assurance habitation

Par **emilie80**, le **12/01/2009** à **14:39**

bonjour,rnrnun incendie a eu lieu dans l'appartement que je loue, je n'ai pas d'assurance habitation.cependant mon propriétaire est assuré.rnquel sont les risques pour moi?'l'assurance de mon propriétaire risque t'elle de se retourner contre moi?si c'est le cas que peux t'elle faire je ne suis pas solvable?rnmrci d'avance pour vos réponses.rncordialement.

Par **chaber**, le **13/01/2009** à **09:27**

Selon l'art 1733 du code civil le locataire est présumé responsable des dommages d'incendie dans les locaux qu'il occupe.rnrnPuisque votre propriétaire est assuré, sa compagnie règlera les dommages dommages au bâtiment et se retournera contre vous-même pour se faire rembourser

Par **ptiloup**, le **03/03/2011** à **18:14**

bonsoirrnrj'ai eue le meme probleme ,du moins mon fils.rnil y a eu un incendie dans la maison qu'il louait,malheureusement il est decédé dans cette maison.rnil n'avait pas souscrit d'assurances habitation depuis 3 mois qu'il habitait la maison le proprio ne lui en a pas demander de plus il n'avait pas déclaré a son assurance qu'il louait sa maison rnrnje voudrais s'avoir si l'assurance de ce dernier va se retournée contre nous sachant que sa fait 9 mois que les faits sont arrivés .rncombien de temps apres l'assurance peut se retournée avant qu'il y est prescription rnje vous remerci de vos reponces

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 18:21**

Visiblement, l'assurance du propriétaire ignore que le logement était loué.

Par **ptiloup**, le **03/03/2011 à 19:09**

oui et t-il en faute

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 23:04**

C'est une bonne chose pour vous ...

Par **chaber**, le **04/03/2011 à 07:32**

Bonjour, rnrnLa prescription est de 2 ans.rnrnNormalement l'expert d'assurances du propriétaire convoque l'occupant par LR avec AR pour provoquer une expertise contradictoire.